

PROCES VERBAL SEANCE DU 1er OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, LAFOND Jérémy, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BADIN DE MONTJOYE Morgan.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Christian WOUTERS

PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire fait savoir que Pascal Berset peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} octobre, pour ce faire il y a lieu de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à cette même date.

A l'unanimité, les membres présents émettent un avis favorable.

Délibération n° 2021/24 en date du 01/10/2021 portant sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Délibération n° 2021/25 en date du 01/10/2021 portant sur la création d'emploi

Délibération n° 2021/26 en date du 01/10/2021 portant sur l'adoption du tableau des emplois et effectifs

Délibération n° 2021/27 en date du 01/10/2021 portant sur le versement d'une indemnité d'administration et de technicité

Mr Le Maire fait savoir que des heures supplémentaires effectuées durant les week-ends des mois de juillet et août pour le fonctionnement de la piscine intercommunale n'ont pas pu être payées à Sylvain Aubailly et qu'il reste également des heures supplémentaires à payer pour Antoine Mathivat.

L'Assemblée autorise Mr Le Maire à régulariser.

Délibération n° 2021/28 en date du 01/10/2021 portant sur le paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du fonctionnement de la piscine intercommunale.

DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS

Mr Le Maire fait part de sa rencontre, accompagné de Noël Paris, avec le gérant de la structure HUMANOVA.

Une visite leur a été proposée : l'espace est bien aménagé.
Une clôture a été posée pour fermer la propriété.

Mr Le Maire donne lecture du courrier du gérant souhaitant acheter la bande de terrain jouxtant la villa d'une superficie de 53 m² (entre la villa et la propriété de Creusalis).
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente de ce délaissé au prix de 2 € le m².
Délibération n° 2021/29 portant sur la vente de la parcelle cadastrée section B n° 1665

Mr Le Maire donne connaissance de la demande d'achat du bien de section cadastré section A n° 745 à Châteaux formulée par la famille de Roger Larpin. L'ensemble de la parcelle a une superficie de 4 670 m² ; la rivière passe en partie dedans.

La police de l'eau a été interrogée sur les conséquences d'une telle vente.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) ne s'oppose pas à la vente du bien. Toutefois si le propriétaire envisage de faire des travaux sur le cours d'eau, il conviendra d'appliquer le droit en l'espèce : une demande préalable de travaux devra être déposée auprès de la police de l'eau.

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée émet un avis favorable pour la vente de ce bien de section et fixe le prix à 1 € le m².

Les demandeurs seront informés.

Délibération n° 2021/30 portant sur la vente du bien de section cadastré section A n° 745 à Châteaux.

Mr Le Maire donne connaissance de la demande d'achat de Arnaud Petetin et Agnès Hoffmann, nouveaux arrivants à Bellefaye, concernant :

1 - le bien de section cadastré section D n° 517 d'une superficie de 370 m² jouxtant leur propriété ;

2 - et du terrain communal situé à l'arrière de leur maison d'habitation qu'ils souhaitent soit acheter, soit obtenir une autorisation afin de faire passer d'éventuelles gaines ou tuyaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente du bien de section au prix de 2 € le m² et, en ce qui concerne le délaissé communal, laisse le choix aux demandeurs entre l'achat, qui sera également de 2 € le m², ou une simple autorisation de la part de la commune.

DEVIS POUR LES DIFFERENTS TRAVAUX ENVISAGES

Mr Le Maire donne connaissance des devis demandés pour :

- le raccordement à l'assainissement du bâtiment Mairie et logement : un seul devis a été reçu, l'assemblée donne pouvoir à Mr Le Maire pour choisir l'entreprise lorsqu'il sera en possession de tous les devis.

- broyage des haies sur les routes communales : 3 devis ont été reçus, la proposition de Jérôme Collin de Boussac-Bourg a été retenue.

- mise en place de panneaux dans le bourg pour indiquer les services : les devis reçus étant très élevés, la commission travaille de nouveau sur le projet et s'informe si des subventions, notamment au niveau du tourisme, peuvent être accordées.

TRAVAUX A PREVOIR POUR LES DEMANDES DE DETR

Mr Le Maire informe l'Assemblée que la commission « finances » s'est réunie dernièrement et qu'elle a notamment discuté des travaux à prévoir pour les demandes de subvention et fait le point sur le budget et les emprunts.

La commission est favorable pour aménager la maison 'Cholin' en locatif ; des devis seront demandés.

Aucune subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) n'ayant été obtenue cette année pour les routes, les dossiers seront redéposés.

PROJET DE BRASSERIE

Mr Le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré, accompagné de Noël Paris, le 7 août dernier, Mr et Mme NEMPONT, originaires du Nord, qui souhaitent s'installer en Creuse pour développer une activité de brasserie dans l'ancienne pharmacie.

Leur projet consiste en la réalisation :

- D'une brasserie : production de bières locales
- D'une boutique : bières, produits régionaux et créations artisanales en dépôt vente
- De 2 salons de dégustation de leur bière, limonade et Kombucha
- D'une maison d'hôte accueillant jusqu'à 8 hôtes (2022) dans une première phase et 16 dans une seconde phase (2023)
- La grange : située au-dessus du chai, sera l'emplacement d'une salle oscillant entre concerts, expositions, événements, séminaires d'entreprises.

Le couple s'est mis en relation avec la sous-Préfète chargée du plan de relance et Creuse Confluence pour obtenir un accompagnement des services de l'Etat.

Le compromis de vente du bâtiment sera signé prochainement.

RENCONTRE AVEC LE SOUS-PREFET

Mr le Maire fait savoir aux membres présents qu'il a obtenu un rendez-vous avec Le Sous-Préfet d'Aubusson pour lui exposer les projets communaux et les difficultés rencontrées pour les réaliser ; il sera accompagné de Noël Paris.

Mr Le Maire reviendra notamment sur les dossiers non retenus dans le cadre de la subvention DETR dont il rappelle les éléments :

Cureuse de fossés : 6 700 € HT – subvention sollicitée 40 % soit 2 680 €

Reprofilage routes : 163 533.50 € HT – subvention sollicitée 40 % soit 65 413.50 €

Eglise : 24 519 € HT – subvention sollicitée 25 % soit 6 129.75 €

Il exposera :

- le projet éventuel d'un lotissement communal avec construction de pavillons en partenariat avec Creusalis ;
- la présentation d'un projet de parcs photovoltaïques d'un particulier et contraintes de la carte communale ;
- la présentation d'un projet de brasserie dans l'ancienne pharmacie déposé par un particulier.

RENTREE SCOLAIRE

Mr Le Maire fait part de l'arrivée de Virginie Mouret pour les classes de maternelle.

Il donne connaissance des effectifs :

Soumans : MS : 7 – PS : 14 soit 21 élèves pour Virginie Mouret

GS : 6 – CP : 11 soit 17 élèves pour Angélique Dabiton

Soit 38 élèves

2 voire 3 rentrées sont prévues en janvier

Bord St Georges : CE 1 : 7 CE 2 : 9 soit 16 élèves

Lavaufranche : CM 1 : 10 CM 2 : 8 soit 18 élèves

Un total de 72 enfants fréquentent le RPI.

Intervention de Sandrine Tilleul qui souligne, que suite à la pandémie il a fallu organiser les garderies et cantines différemment et par conséquent beaucoup d'heures supplémentaires sont à payer.

Au niveau de la cantine de Soumans, il y a eu achat de vaisselle et remplacement du réfrigérateur.

ASSURANCE DU PERSONNEL

La cotisation réglée actuellement auprès de Groupama pour l'assurance du personnel est élevée, le contrat a donc été dénoncé.

Trois compagnies d'assurance ont été sollicitées afin d'avoir une proposition (Groupama, AXA, GAN), une seule proposition a été remise à ce jour.

RENCONTRE AVEC LES PRESIDENTS D'ASSOCIATION

Mr Le Maire rappelle que les présidents de chaque association de Soumans (toutes les associations étaient représentées) ont été conviés à une réunion le 23 septembre au cours de laquelle certains points ont été rappelés quant au fonctionnement de la salle ; il a été proposé de prévoir une caution que chaque association devra verser en début d'année.

Mr le Maire a émis l'idée de l'organisation d'un forum chaque année et une mutualisation de leurs activités lors de la fête au village.

Il fait savoir également la création d'une nouvelle association : « Les Amis de la Chassagne ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe à 300 € la caution qui sera remise chaque année par les associations et fixe le même montant pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2022 et demande qu'un état des lieux soit fait avant chaque utilisation.

Délibération n°2021/31 fixant la caution pour l'occupation de la salle polyvalente.

Demande de l'Association Les Kiens

Mr Le Maire donne lecture du courrier de cette association demandant le prêt de la salle polyvalente au printemps prochain car le Club souhaiterait accueillir une formation de chiens visiteurs (une quinzaine de participants) sur un week-end.

Il sera nécessaire de protéger le parquet avec de la moquette si l'autorisation est accordée.

L'Assemblée donne son accord en précisant que le parquet de la salle doit être protégé avec une moquette pour éviter les griffures.

SITE WEB

Florian Laskowski demande de créer le compte au plus vite pour pouvoir commencer de créer le site.

Mr Le Maire souhaite que la commission « communication » se réunisse pour l'élaboration du prochain bulletin municipal ; la réunion est fixée le 18 octobre à 19 heures.

INFORMATIONS

- MAM : suite au refus de Philippe Malleret d'engager des travaux, le propriétaire a loué le local à Lucile MAURY, compagne de Nicolas VARIGAS, pour créer un atelier de peinture, donner des cours et, éventuellement, développer la vente de légumes.
Nicolas Varigas souhaiterait également organiser un marché aux légumes.

Les 2 personnes qui souhaitaient s'impliquer dans la MAM de Soumans se sont orientées vers celles de Parsac.

- Travaux SIAEP (Le Pendu) : intervention de Christian Wouters.

- La mise en place de la nouvelle conduite est terminée.
- A partir de lundi 4 Octobre, les tests d'étanchéité et analyse de l'eau seront effectués avant le raccordement des abonnés.
- Les travaux de la société Alzin seront terminés vers le 15 Octobre, la réfection des enrobés par la Colas la semaine suivante.

- Travaux AXIONE : intervention de Noël Paris

La plate-forme est en partie réalisée avec la terre de la tranchée de la nouvelle conduite d'eau.

- Point sur les travaux réalisés sur la commune : intervention de Noël Paris

- Nids de poule bouchés
- Traversée route des Pironnes et route du Mazurier réalisées.

- Création d'une commission « cimetièrre »

Mr Le Maire souhaite qu'un état des lieux des tombes abandonnées soit réalisé, pour cela il est nécessaire de constituer une commission : Noël Paris (réfèrant), Eliane Moutat-Faudemer, Françoise Marquès, Christian Wouters.

- Commission fleurissement

Intervention de Sandrine Tilleul : les fleurs pourraient être hivernées dans la maison Cholin pour cela achat de terreau et jardinières ; pour le printemps : achat de grandes jardinières à placer sur le mur près de la mare, devis d'aménagement de la mare, devis trompe l'œil mur supèrette et lavoir.

- Restaurant : changement du chauffe-eau par Sylvain Nury : 1 093.20 € TTC.

- Le bornage du bien de section à La Garde (Rahier) et du chemin à Châtres (Verner) a eu lieu le 25 août.

- Musique à la Source : un concert aura lieu en l'église de Soumans en août 2022

- Samedi 2 octobre : atelier judo de 10 h à 12 h

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Suite au courrier des médecins de Boussac, une réunion est prévue le 7 octobre pour l'avenir du Pôle Santé, Mr Le Maire demande à Eliane Moutat-Faudemer et Laurine Forge de bien vouloir l'accompagner.

- Réunion du Conseil d'Administration des Genêts d'Or : les comptes de 2020 ont été validés.

- Réunion organisée par la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour la réalisation de la fiche sur les risques majeurs que peut avoir chaque commune.

- Information : à compter du 1^{er} janvier 2022, le plastique est interdit, Creuse Confluence distribue des pichets et verres en polycarbonate à chaque commune pour les associations ; ces verres, lavables, seront consignés et réemployés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
C. WOUTERS